

Panneau de signalisation

<https://collections.pacmusee.qc.ca/objets/panneau-1992-031-01-02/>

Collections / L'après-guerre à aujourd'hui / panneau



Licence CC BY-NC-ND 4.0

Panneau de signalisation de la Ville de Montréal, de couleur rouge et blanc, vandalisé avec de la peinture noire.

Numéro d'accession 1992.31.1-2

Période 3e quart du 20e siècle

Matériaux métal, peinture

Dimensions 59 x 59 cm

Contexte historique

Sur ce panneau de signalisation bilingue, l'inscription anglophone « STOP » a été vandalisée de manière à faire apparaître « 101 ». Ce message est une référence à l'adoption de la loi 101 sur l'officialisation du français au Québec.

La légifération de la langue française au Québec débute dans les années 1960 lors de la Révolution tranquille et la montée du nationalisme québécois.

La loi 101 de Camille Laurin est adoptée le 26 août 1977. Elle succède à des légiférations similaires, loin d'avoir fait l'unanimité. Ce texte officialise le français comme langue du gouvernement et de la société québécoise. Son enseignement devient obligatoire pour les immigrants, y compris ceux venant d'autres provinces canadiennes.

Ce panneau vandalisé témoigne aussi bien de l'importance de cette loi que de sa remise en question. De fait, suite à l'adoption du texte, de nombreuses manifestations et vandalismes sont organisés et perpétrés par les défenseurs du texte et ses détracteurs. Sont en jeu la promotion nationale, le contrôle économique de la province par les francophones, ou encore la protection de la langue française de la majorité anglophone nord-américaine.

Progressivement, la Ville de Montréal remplace tous ses panneaux ARRÊT-STOP abîmés ou vandalisés par des panneaux unilingues français.

Photo de Paul Dionne